

LISTE DE CONTRÔLE POUR L'ACCEPTATION DE GLACE CARBONIQUE (Dioxyde de carbone, solide) 2022 (À appliquer lorsque la Déclaration de l'expéditeur de marchandises dangereuses n'est pas requise)

La liste de contrôle recommandée décrite dans les pages suivantes doit permettre de contrôler les expéditions au point de départ. Des copies de la liste de contrôle peuvent être obtenues en allant à :

Site Web : <https://www.iata.org/dgr-updates>

Une liste de contrôle est exigée pour toutes les livraisons de marchandises dangereuses (9.1.4) afin de permettre les inspections appropriées. L'exemple suivant aidera les expéditeurs et transporteurs à produire une liste de contrôle pour l'acceptation en cas de livraison de glace carbonique dans son propre emballage ou avec des marchandises non dangereuses.

Les informations suivantes sont-elles correctes pour chaque entrée ?

DOCUMENTATION

Numéro de la lettre de transport aérien :	Origine :	Destination :
---	-----------	---------------

	OUI	NON*	S/O
La case « Nature and Quantity of Goods » (Nature et quantité des marchandises) de la lettre de transport aérien ou d'un autre document de transport contient les informations suivantes [8.2.3]			
1. « UN 1845 ».....	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
2. Les mentions « Carbon dioxide, solid » ou « Dry ice ».....	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
3. Le nombre de colis (à moins qu'il ne s'agisse des seuls colis formant l'expédition).....	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
4. Le poids net de la glace carbonique en kilogrammes.....	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Divergences des États et des exploitants			
5. Divergences des États et des exploitants conformes à [2.8].....	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Note:

Les questions qui suivent ne s'appliquent pas lorsque la glace carbonique ou des colis contenant de la glace carbonique sont présentés au transport dans une UC.

Quantité

6. La quantité de glace carbonique par colis est inférieure ou égale à 200 kg [4.2]..... OUI NON

COLIS ET SUREMBALLAGES

7. Le même nombre de colis que sur la lettre de transport aérien..... OUI NON

8. Les colis ne présentent aucune trace de fuites ou de dommages..... OUI NON

9. Le colis est conforme à l'instruction d'emballage 954 et est pourvu d'évents pour permettre le dégagement des gaz..... OUI NON

Marques et étiquettes

10. « UN 1845 » marqué [7.1.4.1(a)]..... OUI NON

11. Mention « Carbon dioxide, solid » ou « Dry ice » [7.1.4.1(a)]..... OUI NON

12. Nom complet et adresse de l'expéditeur et du destinataire [7.1.4.1(b)]..... OUI NON

13. Poids net de la glace carbonique dans chaque colis [7.1.4.1(d)]..... OUI NON

14. Étiquette de la classe 9 convenablement apposée sur le colis [7.2.3.9, 7.2.6]..... OUI NON

15. Marques et étiquettes non pertinents enlevés ou effacés [7.1.1(b); 7.2.1(a)]..... OUI NON S/O

Note: Les prescriptions de marquage et d'étiquetage ne s'appliquent pas aux UC contenant de la glace carbonique

Suremballages

16. Les marques d'utilisation des emballages et les étiquettes de danger et de manutention, tels que prescrits, doivent être clairement visibles ou reproduits sur l'extérieur du suremballage [7.1.7.1, 7.2.7]..... OUI NON S/O

17. La mention « Overpack » (Suremballage) est indiquée si les marques et les étiquettes ne sont pas visibles sur les colis à l'intérieur du suremballage [7.1.7.1]..... OUI NON S/O

18. Poids net total du dioxyde de carbone, solide (glace carbonique) dans le suremballage [7.1.7.1]..... OUI NON S/O

Commentaires : _____

Contrôlé par : _____

Lieu : _____ Signature : _____

Date : _____ Heure : _____

*** SI VOUS AVEZ RÉPONDU AU MOINS UNE FOIS « NON », N'ACCEPTÉZ PAS LA LIVRAISON ET DONNEZ UN DOUBLE DE CE FORMULAIRE DUMENT REMPLI À L'EXPÉDITEUR.**